

Mort de Louis XVI (janv. 1793) et Le Comité de Salut Public (1793) - Les Annales de la Révolution.

Numéro d'inventaire : 2013.01436

Auteur(s) : Pierre Mejanel

Type de document : couverture de cahier

Éditeur : Charier (C.) (Saumur)

Période de création : 4e quart 19e siècle

Date de création : 1890 (vers)

Collection : Les Annales de la Révolution (1789-1799)

Inscriptions :

- ex-libris : avec
- nom d'illustrateur inscrit : Méjanel (Pierre)

Description : Feuille de papier épais blanc jauni. Plat supérieur : 2 gravures couleurs légendées. Plat inférieur : Table des poids et mesure de l'Homme. Texte et dessin ms page 2.

Mesures : hauteur : 225 mm ; largeur : 175 mm

Notes : "Collection C. Charier" Recto : 2 vignettes légendées (court récit historique anonyme) . Page 2 : texte ms au crayon noir + carte du bassin de la Loire. Verso: Table "Stature de l'Homme et son poids" [poids idéal selon les tailles / maximum 1m70 !] et "La taille selon les races".

Mots-clés : Protège-cahiers, couvertures de cahiers

Histoire et mythologie

Filière : École primaire élémentaire

Niveau : Élémentaire

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 2

Mention d'illustration

ill. en coul.

du baron Eugène
Les Annales de la Révolution (1789-1799)



MORT DE LOUIS XVI (21 janvier 1793).

« La Convention fit comparaître Louis XVI devant elle. Déclaré coupable de conspiration contre la liberté de la nation et contre la sûreté de l'Etat, il fut condamné à mort. Le 21 janvier, à 10 heures du matin, il monta les degrés de l'échafaud. Il fit signe aux tambours qui battaient de s'arrêter : « Je suis innocent, dit-il ; je pardonne aux auteurs de ma mort ; je prie Dieu que mon sang ne retombe jamais sur la France. » Un roulement de tambours couvrit ces paroles. Louis XVI mourut courageusement ; il avait 39 ans.



LE COMITÉ DE SALUT PUBLIC (1793).

Neuf membres composaient le Comité de Salut public créé par la Convention. Chaque semaine, ils devaient rendre compte de leur mandat, qui ne durait qu'un mois et fut prorogé de mois en mois jusqu'à l'avènement du Directoire, époque où il fut supprimé. Le Comité se réunissait autour d'une table recouverte d'un tapis vert, dans une petite salle. Les délibérations étaient tenues secrètes. Il eut une autorité dictatoriale, et gouverna sans contrôle les ministres, les généraux et le tribunal révolutionnaire, chargé par lui de juger les ennemis de la République.